PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Municipalité d'Huberdeau, que le conseil municipal d'Huberdeau, à une séance tenue 17 novembre 2026 a adopté le règlement suivant : 390-26 modifiant le règlement 287-13 tel qu'amendé établissant les règles de fonctionnement de la bibliothèque Serge Bouchard.

RÈGLEMENT 390-26

RÈGLEMENT NUMÉRO 390-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 287-13 TEL QU'AMENDÉ ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE SERGE BOUCHARD

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 101, rue du Pont, Huberdeau, aux heures de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ À HUBERDEAU,
Ce 18e jour du mois de novembre 2026

Annick Tassé
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annick Tassé, greffière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 18e jour de novembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18e jour de novembre 2026.

Annick Tassé
Greffière